

Nos honoraires d'agence T.T.C.

Vente

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
0€ à 69900 €		9.9%
70000€ à 109999 €		8.5%
110000€ à159999 €		7.5%
160000€ à199900 €		6.9%
200000€ à269999 €		6.5%
270000€ à299999 €		6%
300000€ à329999 €		5.5%
à partir de 330000 €		5%

Barème applicable aux mandats signés à compter du - Garantie financière BPA NANTES – 1 rue Françoise Sagan – 44800 SAINT HERBLAIN

Location

- → <u>Visites</u>: 2.1 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2.1% du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- ★ Montage, étude et validation du dossier locataire (ou changement de colocataire):
- 2.1% du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2.1% du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- + Etat des lieux : 3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire.
- + Rédaction du bail et documents annexes : 95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire.

Dans la limite du plafond de 11 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Location SAISONNIERE

Honoraires de gestion à la charge du propriétaire

12% TTC sur loyer locataire (Hors honoraires de location)

Honoraires de location à la charge du locataire 15% TTC sur net propriétaire Frais de dossier à la charge du locataire 35€ par contrat